

Monceau Cap Retraite



Votre contrat de retraite supplémentaire

- ✦ Épargnez à votre rythme et préparez au mieux votre retraite.
- ✦ Disposez du cadre fiscal de l'assurance vie.
- ✦ Personnalisez votre rente viagère selon vos besoins.
- ✦ Protégez vos proches immédiatement et faites le choix de garanties complémentaires.
- ✦ Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques de Monceau Assurances, spécialiste de la retraite depuis plus de soixante ans.

Monceau Cap Retraite

Votre contrat de retraite supplémentaire



Monceau Cap Retraite est un contrat d'assurance retraite permettant la constitution d'une rente viagère différée par acquisition d'unités de rente.

Destiné à tous, il bénéficie du cadre fiscal de l'assurance vie et peut également s'inscrire dans la fiscalité épargne handicap.

Il permet d'apporter à chacun une solution adaptée face aux difficultés rencontrées par les régimes de retraite par répartition.

Adhérer à Monceau Cap Retraite vous permet d'approcher sereinement votre retraite et de vous assurer à vie un complément de revenu viager dès 60 ans.

Pourquoi choisir Monceau Cap Retraite ?

Épargnez à votre rythme et préparez au mieux votre retraite

- **Composez votre contrat « sur mesure »** en choisissant vos bénéficiaires et l'âge souhaité de mise en service de la rente (à partir de 60 ans).
- **Modulez à tout moment vos versements** planifiés et effectuez des versements complémentaires avec une cotisation annuelle minimale de 900 euros.
- **Bénéficiez d'une équité de traitement unique** : la valeur de service de l'unité de rente est la même pour tous.

Disposez du cadre fiscal de l'assurance vie

- **Bénéficiez d'une rente viagère imposable seulement sur une fraction de son montant en fonction de votre âge lors de la liquidation de votre retraite.**
- **Profitez d'une réduction d'impôt** si vous réunissez les conditions d'éligibilité à la fiscalité épargne handicap.
- **Recevez annuellement un relevé du nombre d'unités de rente acquises** et votre lettre d'informations Interactifs.

Personnalisez votre rente viagère selon vos besoins

- Disposez de la garantie d'un **complément de revenu à vie**.
- Choisissez entre **deux options au moment de la mise en service de votre rente** :
 - La rente réversible : pour assurer en cas de décès, le versement de 60 à 100 % de votre revenu à votre bénéficiaire ;
 - Les annuités garanties : pour assurer en cas de décès, le versement d'une rente certaine pendant une durée déterminée.

Protégez vos proches immédiatement et faites le choix de garanties complémentaires

- Permettez à vos bénéficiaires désignés de **percevoir une rente**, dès 60 ans, si vous décédez avant l'âge de la mise en place de votre retraite Monceau Cap Retraite.
- Optez pour la garantie décès complémentaire « remboursement des cotisations versées », au profit de vos bénéficiaires : Monceau Assurances leur rembourse l'ensemble des cotisations versées en cas de décès avant la liquidation de la retraite.

Partagez l'expérience et le savoir-faire uniques de Monceau Assurances

Chez Monceau Assurances, « la retraite c'est notre affaire », depuis plus de **60 ans**, notre souhait : répondre aux préoccupations de nos adhérents en diffusant plusieurs régimes de retraite en points par capitalisation.

Aujourd'hui, faites le choix, comme **300 000 clients et sociétaires** de rejoindre une mutuelle d'assurance qui n'a pour seul but que de satisfaire ses sociétaires.

www.monceauassurances.com